

# **Dossier de presse**

# **Conseil communautaire**

**> Mardi 28 Juin 2016**

# Sommaire

**Le TEPCV**

**Pages 3-5**

**La campagne vélo**

**Pages 6-7**

**Les comptes administratifs**

**Pages 8-18**

# Le TEPCV

## ➤ Rappel sur TEPOS et le TEPCV

Fortes d'un engagement commun dans le Grand Projet Rhône-Alpes (GPRA) et le Plan Climat Énergie Territorial (PCET) Nord-Isère Durable, la Communauté de communes des Vallons de la Tour et la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère se sont engagées dans une dynamique de réflexion sur la transition énergétique et ont ainsi répondu ensemble à l'appel à manifestation d'intérêt de la Région Rhône-Alpes et de l'ADEME « Territoire à Énergie Positive ».

Cet appel à manifestation d'intérêt repose sur la volonté d'accompagner à l'horizon 2050 des territoires pilotes, dénommés « territoires à énergie positive » ou « TEPOS » afin de préparer l'ensemble du territoire régional à la transition énergétique.

Fin 2013, le territoire Nord-Isère Durable a ainsi été désigné lauréat lors de la Commission régionale du 18 décembre 2013. Dans la continuité de la démarche TEPOS, le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie 1, a lancé en novembre 2015 un appel à projets pour mobiliser 200 « territoires à énergies positive pour la croissance verte TEPCV », grâce à la mise en place d'un fonds de financement Transition énergétique doté de 1,5 milliard d'euros sur trois ans et géré par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le programme des « territoires à énergie positive pour la croissance verte » vise à territorialiser la politique de transition énergétique et à donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer notamment à atténuer les effets du changement climatique, encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales et faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur trois ans.

Cet appui vient compléter les modes de soutien sectoriels existants : aides fiscales, subventions de l'ADEME et de l'ANAH, programmes budgétaires, prêts aux collectivités, tarifs d'achat...

## ➤ Les actions du Nord-Isère Durable dans le cadre du TEPCV

Lauréat de cet appel à projets, le territoire Nord-Isère Durable bénéficie ainsi d'un soutien financier pour appuyer la mise en œuvre des actions engagées sur le territoire. Ce premier soutien de l'État s'est traduit par la signature, le 8 juillet 2015, de deux conventions (désignées « conventions initiales») signées entre le Ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer, chargé des relations internationales sur le climat, et respectivement la CAPI et la CCVT, pour un montant total de 500 000 euros de subvention. Ces subventions doivent permettre de financer rapidement des projets qui contribuent efficacement à la baisse de la consommation d'énergie sur le territoire, à la production d'énergie renouvelable et à la mobilisation citoyenne.

Des premières actions ont été mises en œuvre, et un soutien TEPCV a été confirmé en 2016 avec le déblocage de la seconde partie du fonds de financement transition énergétique.

Les actions inscrites dans la convention initiale CAPI sont les suivantes :

- Plateforme de rénovation énergétique CAPI-Vallons de la Tour : mise en œuvre prévue au second semestre 2016 ;
- Schéma directeur énergétique CAPI : plus de 40% des dépenses prévues pour les travaux de réhabilitation énergétique ont été engagées ;
- Sensibilisation du grand public / appel à initiatives citoyennes CAPI-Vallons de la Tour : après échange avec les partenaires financeurs, les dépenses relatives à cette action risquent de ne pas être éligibles et il est proposé de reporter les 50 000 € de subvention dans l'avenant à la convention initiale CAPI.

Dans un courrier du 27/05/2016, la Caisse des Dépôts et l'État demandent, à préciser cette convention pour permettre à l'appel à projets, objet de celle-ci, d'être financé conformément au cadre défini par la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et de la loi n°2015-1786 du 29 décembre 2015 de finances rectificative pour 2015 : l'avenant précise ainsi que l'appel à projets, qui relevait d'un préfinancement par la Caisse des Dépôts et Consignations, est désormais entièrement financé par des crédits budgétaires de l'État. Les Parties renouvellent également leurs engagements.

Un avenant et une nouvelle convention d'appui financier entre le Ministère, la CAPI et les Vallons de la Tour seront donc votés lors du Conseil communautaire du 28 juin 2016.

### ➤ La signature d'une nouvelle convention

Au moment de lancer le fonds de financement pour la Transition énergétique, il avait été évoqué la possibilité d'un soutien supplémentaire de 1 500 000 € maximum par territoire lauréat, portant l'appui aux lauréats TEPCV à 2 000 000 €. Le 12 mai 2016, un courrier du Ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer, chargé des relations internationales sur le climat, a informé le Président de la CAPI que le TEPCV Nord-Isère Durable bénéficierait bien de l'enveloppe maximale.

Pour bénéficier de cette enveloppe supplémentaire de 1 500 000 €, la Communauté de communes des Vallons de la Tour et la CAPI ont présenté une liste de projets à inscrire dans une nouvelle convention. Conformément aux demandes des partenaires financeurs DREAL et DDT, une convention uniquement par territoire lauréat sera présentée.

Ainsi, la nouvelle convention pour les 1 500 000 € :

- sera valable pour le Nord-Isère Durable ;
- sera à signer par les 2 Présidents de la CAPI et de la CCVT ;
- portera les actions CAPI et CCVT conformément à la clé de répartition 80% CAPI – 20% CCVT, soit respectivement 1 200 000 € et 300 000 € pour la CAPI et la CCVT ;
- devra comporter un volet Biodiversité ;
- intégrera la modification à l'action dans la convention initiale CAPI, pour reporter les 50 000 € de subvention initialement prévus pour l'appel à initiatives citoyennes.

La nouvelle convention comporte les actions en maîtrise d'ouvrage CAPI suivantes :

- CAPI : rénovation de l'éclairage public,
- CAPI : étude aménagement durable sur la zone logistique de Chesnes,
- CAPI : expérimentation de véhicules aux carburants alternatifs,
- CAPI : plan de gestion des invasives,
- CAPI : action à destination du public pour matérialiser l'engagement de la collectivité.

Pour bénéficier de ces aides, la CAPI doit s'engager à réaliser les projets dont elle a la maîtrise d'ouvrage, à travers la signature d'une nouvelle convention, correspondant à l'enveloppe des 1 200 000 €, ainsi qu'au report de 50 000 € de la convention initiale CAPI d'appui financier établie avec le Ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer, chargé des relations internationales sur le climat.

# La campagne vélo

## ➤ Rappel sur la politique vélo à la CAPI

La CAPI a l'ambition de mettre en œuvre un réseau cyclable cohérent et structurant à l'échelle du territoire. Dans ce cadre, la CAPI a réalisé un schéma directeur vélo en 2011. Le schéma directeur vélo prévoit un réseau cyclable structurant à l'échelle de l'agglomération utilisant les principaux axes du territoire.

Le réseau se caractérise par une part importante de sites propres (voies vertes et pistes cyclables) qui constitueront des axes efficaces et sécurisés de déplacements pour les modes doux et qui seront de plus appréciés par les cyclistes les moins aguerris.

L'objectif de cette programmation est de développer l'usage du vélo en établissant un réseau permettant un véritable maillage à l'échelle du territoire.

Plusieurs actions ont ainsi été mises en œuvre dans ce cadre, notamment :

- La mise en place de subvention VAE (vélo à assistance électrique) pour les particuliers (action terminée) et désormais pour les entreprises inscrites dans une démarche de management de la mobilité,
- La mise en place de stationnement vélo devant les bâtiments CAPI et plus largement sur l'espace public en règle générale (campagne de pose d'arceaux prévus dès cet automne)
- La réalisation d'une cartographie regroupant tous les itinéraires cyclables sur le territoire
- Le financement de l'atelier Osez l'vélo sur Bourgoin-Jallieu.

## ➤ La campagne vélo 2016-2017

Dans le cadre du schéma directeur vélo et des actions menées dans le cadre des PDIE (Plan de déplacement inter-entreprises), la CAPI lance une campagne de communication sur le vélo afin de promouvoir ce mode de déplacement doux.

Cette campagne de communication se déroulera en 4 temps au fil de l'année 2016-2017 et abordera 4 thématiques différentes :

- **Eté 2016 :**
  - cible : grand public ;
  - thématique : le « plaisir » de se déplacer à vélo au quotidien.
- **Rentrée 2016 :**
  - cible : professionnelle, entreprises ;
  - thématique : les avantages de se déplacer en vélo pour aller travailler ou dans le cadre de ses missions.
- **Hiver 2016 :**
  - Cible : grand public ;

- thématique: la sécurité et la visibilité des cyclistes, avec des équipements vélo adaptés.

- **Printemps 2017 :**

- cible grand public ;

- thématique : promotion du réseau des pistes cyclables, dans le cadre de l'inauguration de la Voie verte.

➤ **Les affiches**

Pour évoquer ces thématiques, 4 affiches seront notamment conçues de manière volontairement décalées et originales. Ces campagnes osent en effet manier le double-sens et l'humour pour sensibiliser à la pratique du vélo.

La première campagne prévue pour l'été 2016 met ainsi en scène un usager qui a un tatouage dédié au vélo sur son bras. La phrase d'accroche décalée « Depuis notre 1<sup>ère</sup> rencontre, je l'ai dans la peau » est visible en haut de l'affiche. Elle a pour mission d'interpeller le public et de susciter sa curiosité.

La phrase « En mode vélo. Adoptez-le ! », en bas d'affiche, permet de faire comprendre ensuite de manière plus claire la thématique et le message de cette campagne. En effet, l'objectif est de toucher et séduire un nouveau public en lui donnant envie d'adopter le mode de déplacement doux qu'est le vélo.

« DEPUIS NOTRE  
1<sup>ÈRE</sup> RENCONTRE,  
JE L'AI DANS LA  
PEAU »

EN MODE  
VELO

**Adoptez-le !**

[www.capi-agglo.fr](http://www.capi-agglo.fr)

**CAPI**  
Communauté  
d'agglomération  
Porte de l'Isère

# Les comptes administratifs

## ➤ Rappel sur le compte administratif

Le compte administratif (CA) retrace l'ensemble des mouvements, c'est-à-dire l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par l'agglomération sur une année. Le vote du CA termine ainsi le cycle annuel budgétaire et fait le bilan de l'exécution budgétaire de l'année : où en sont les dépenses et les recettes, que devra-t-on reporter sur l'exercice suivant. Il doit être présenté au conseil communautaire dans les 6 mois qui suivent la fin de l'exercice, (soit au plus tard le 30 juin de l'année suivante).

## ➤ Les comptes administratifs du budget général 2015

### • Le CA prévisionnel 2015

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	91.428 K€	41.134 K€
Recettes	97.565 K€	31.106 K€
Résultats de clôture 2015	6.137 K€ (reprise anticipée : 6.134 K€)	10.028 K€ (reprise anticipée : 10.029 K€)

=> Réajustements minimes par rapport à la reprise anticipée

### • Le BP 2016 (reprise anticipée)

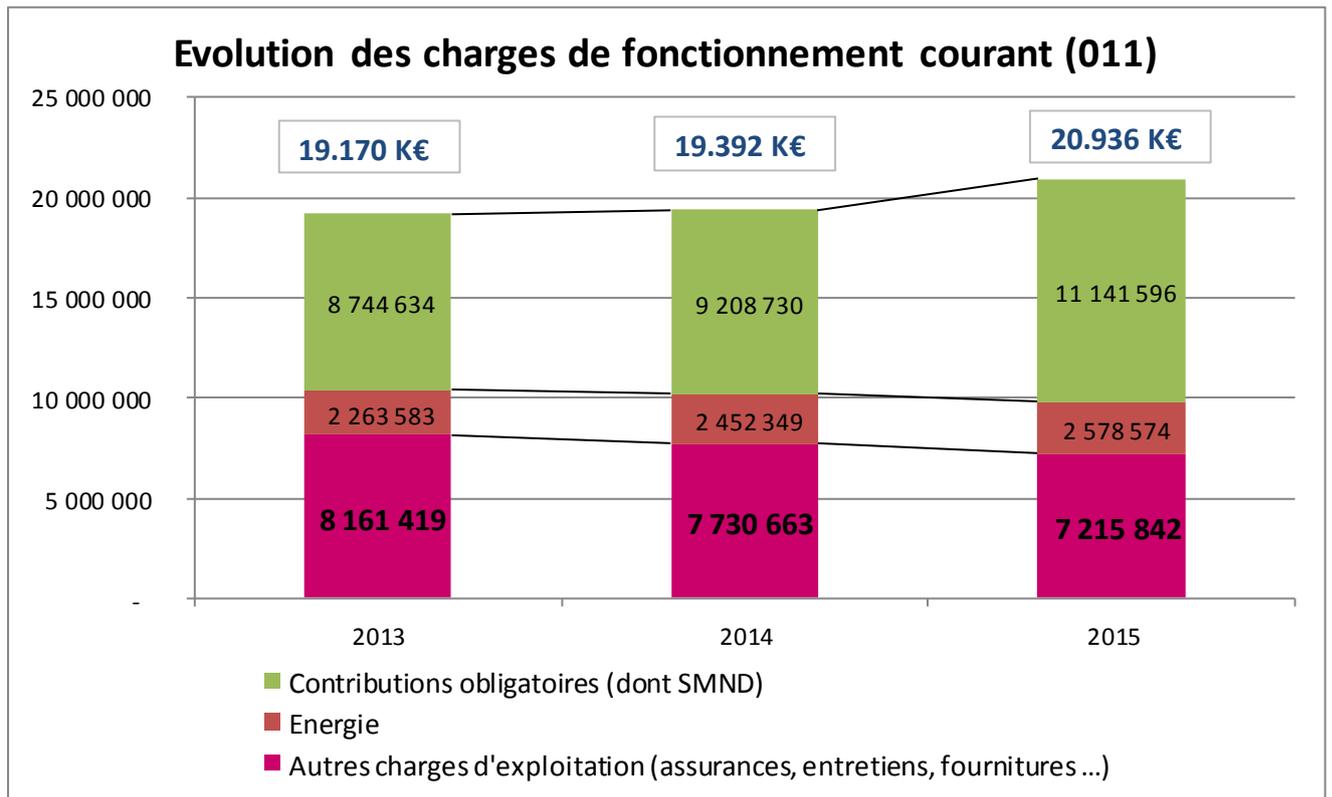
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	92.422K€	35.459 M€
Recettes	97.225K€	34.551 K€
Virement complémentaire	4.803 K€	4.803 K€
Affectation de réserve		6.134 K€
Report de résultat 2015		10.029 K€

➤ **L'analyse rétrospective sur le compte administratif 2015**

**1- En fonctionnement :**

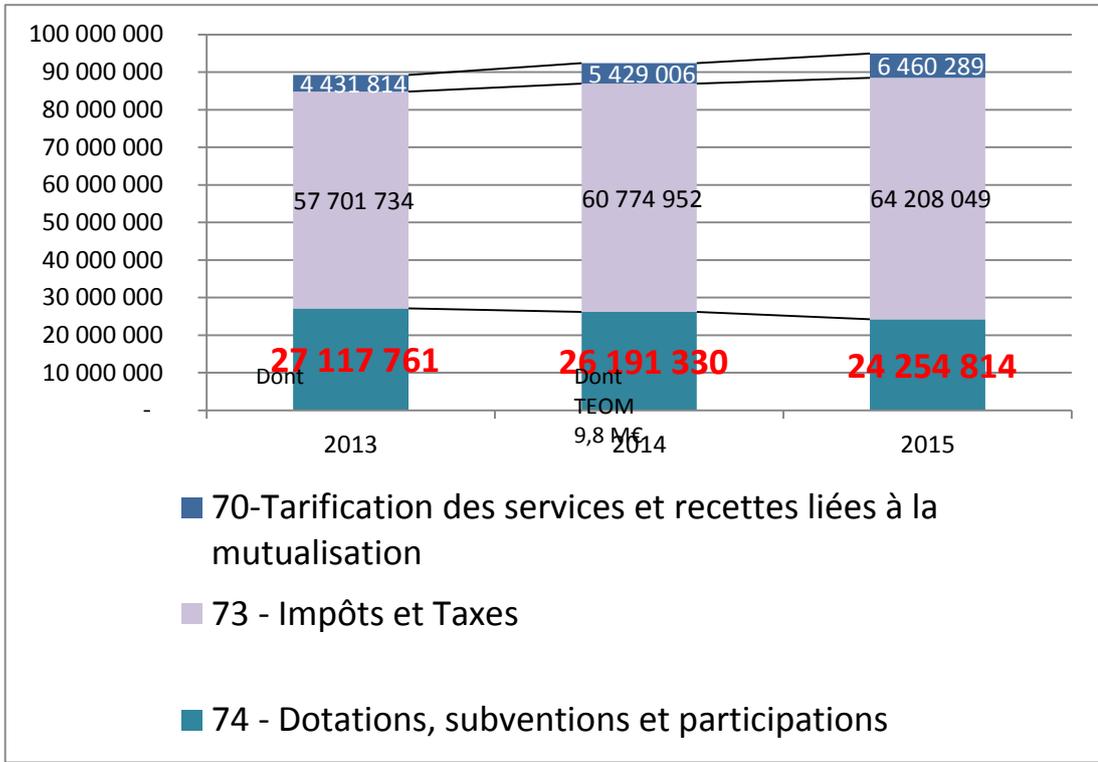
**Ce qu'il faut retenir :**

- **Augmentation des charges d'exploitation malgré des efforts notables sur les charges « internes » (hors énergie et contributions obligatoires)**

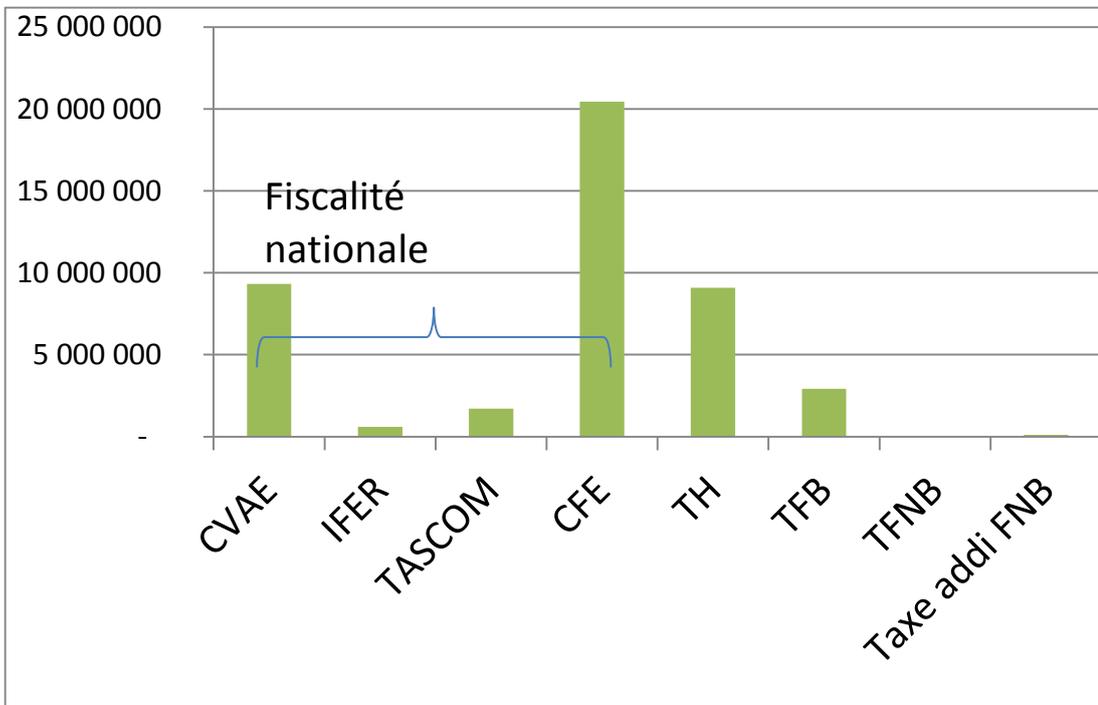


- **Taux de réalisation sur les charges de personnel à 99,5%**

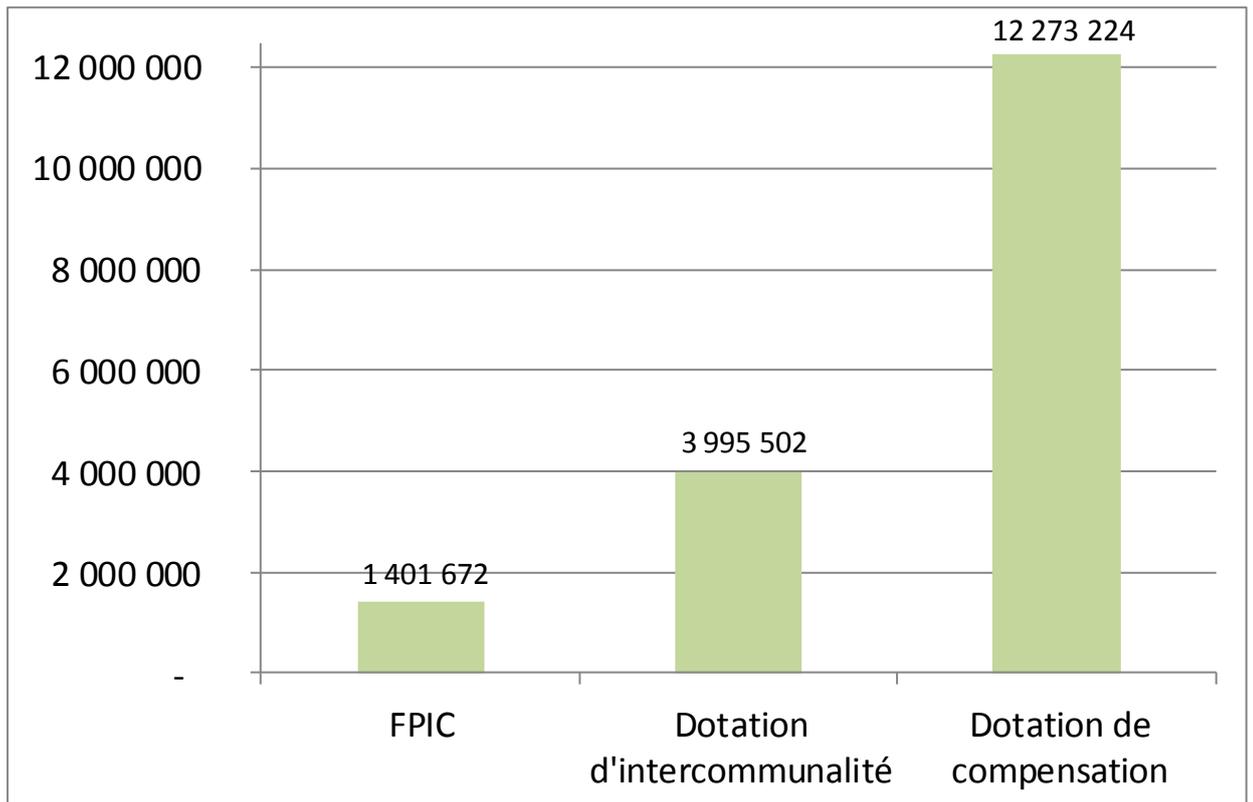
- **Evolution croisée des recettes : chute des dotations ; dynamisme des bases fiscales et progression des recettes propres**



➤ **Les recettes fiscales**

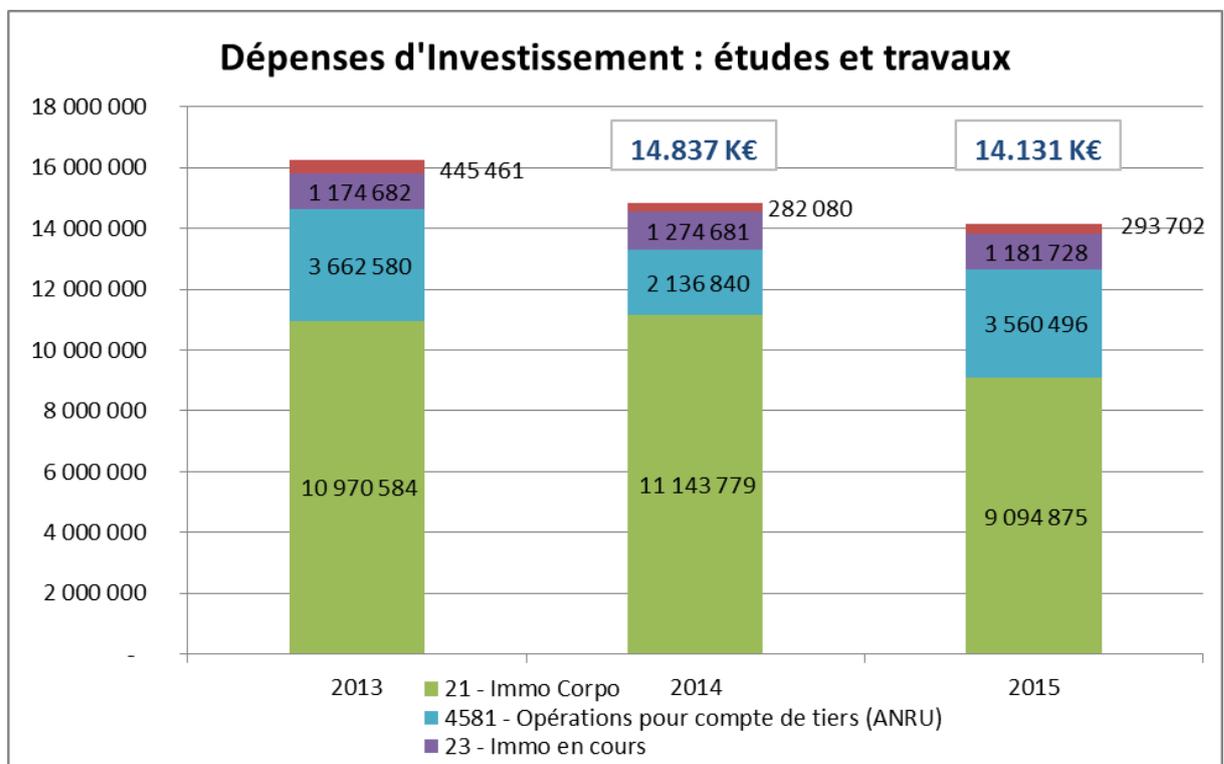


➤ **La DGF et le FPIC**

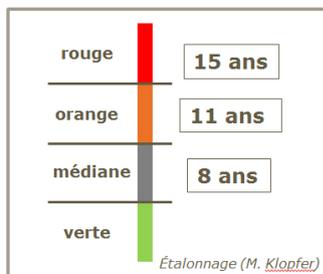
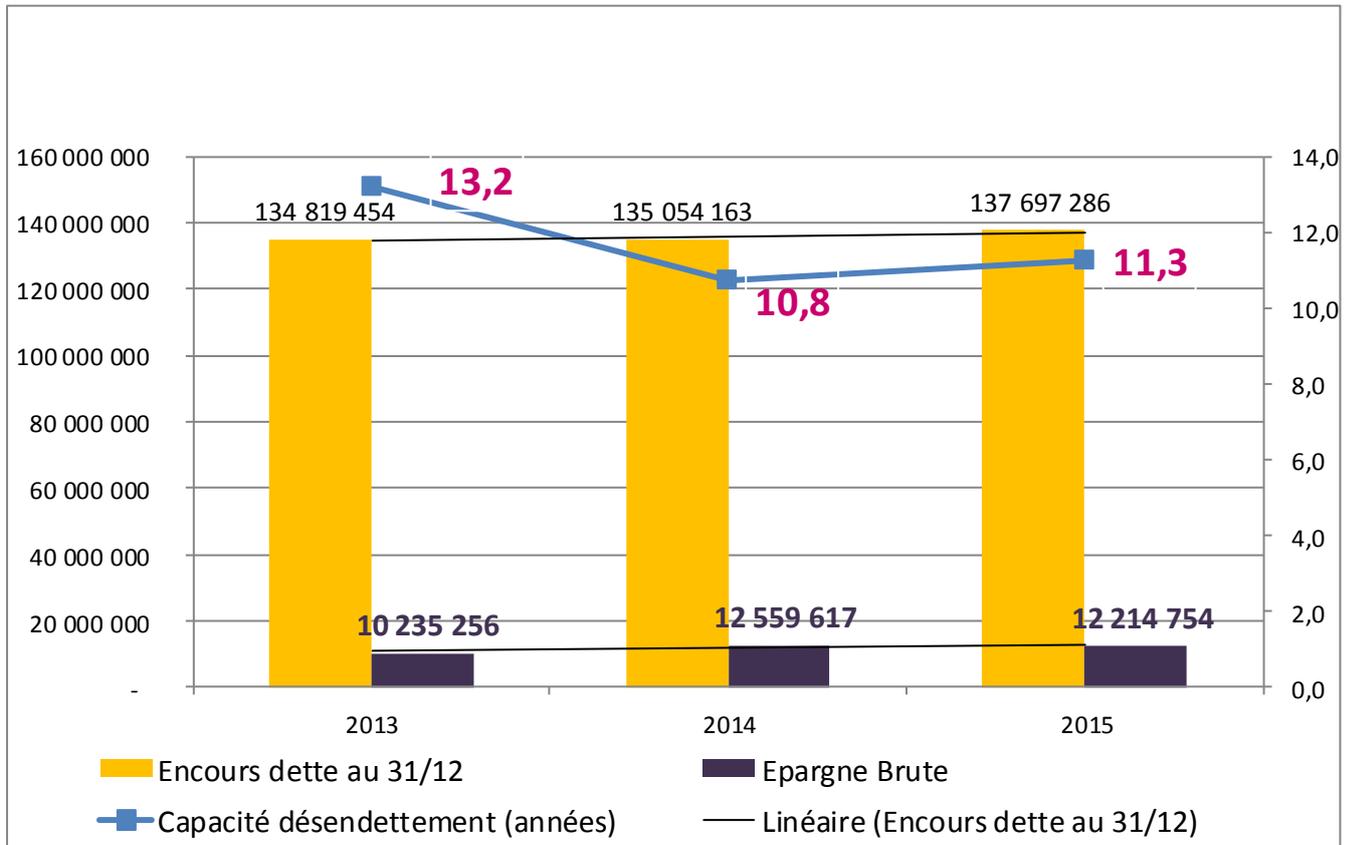


**2) Investissement**

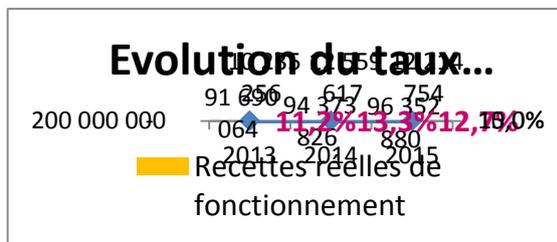
➤ **La stabilité des interventions**



- **Les principaux ratios : absence d'effet ciseaux impliquant une évolution favorable de l'épargne brute**
- **Diminution du capital remboursé : impact sur l'épargne nette**
- **Evolution de la capacité de désendettement (en années)**



- **Evolution du taux épargne brute**



➤ **Les budgets annexes**

➤ **L'eau**

• **Le CA prévisionnel 2015**

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
<b>Dépenses</b>	<b>1,816 M€</b>	<b>5,309 M€</b>
<b>Recettes</b>	<b>2,906 M€</b>	<b>5,818 M€</b> <b>(sans emprunt)</b>
<b>Résultats de clôture 2015</b>	<b>1,477 M€</b>	<b>509 K€</b>
<b>Report 2014</b>	<b>387 K€</b>	

• **Le BP 2016**

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
<b>Dépenses</b>	<b>2,324 M€</b>	<b>8,710 M€</b>
<b>Recettes</b>	<b>3,540 M€</b>	<b>5,511 M€</b>
<b>Virement complémentaire</b>	<b>1,516 M€</b>	<b>1,516 M€</b>
<b>Affectation de réserve</b>		<b>1,174 M€</b>
<b>Report de résultat 2015</b>	<b>300 K€</b>	<b>509 K€</b>

➤ **L'assainissement**

• **Le CA prévisionnel 2015**

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
<b>Dépenses</b>	<b>4,749 M€</b>	<b>13,120 M€</b>
<b>Recettes</b>	<b>8,270 M€</b>	<b>11,902 M€</b> <b>(sans emprunt)</b>
<b>Résultats de clôture 2015</b>	<b>3,564 M€</b>	<b>- 1,198 M€</b>

• **Le BP 2016**

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
<b>Dépenses</b>	<b>5,436 M€</b>	<b>18,377 M€</b>
<b>Recettes</b>	<b>8,739 M€</b>	<b>12,771 M€*</b> <i>Dont 2,7 M€ de prévision d'emprunt</i>
<b>Virement complémentaire</b>	<b>3,303 M€</b>	<b>3,303 M€</b>
<b>Affectation de réserve</b>		<b>3,521 M€</b>
<b>Report de résultat 2015</b>		<b>1,218 M€</b>

➤ **Le SPANC**

• **Le CA prévisionnel 2015**

	<b>Fonctionnement</b>
<b>Dépenses</b>	<b>21 372 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>28 597 €</b>
<b>Résultats de clôture 2015</b>	<b>7 224 €</b>
<b>Report 2014</b>	<b>785 €</b>

- **Le BP 2016**

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
<b>Dépenses</b>	<b>74 236 €</b>	
<b>Recettes</b>	<b>68 521€</b> <b>(dont 44 101€ subv BP)</b>	
<b>Report 2015</b>	<b>5 714 €</b>	<b>1 510 €</b>
<b>Affectation de réserve</b>		<b>1 510 €</b>
<b>Report de résultat 2015</b>	<b>300 K€</b>	<b>509 K€</b>

➤ **Transport et mobilité**

- **Le CA prévisionnel 2015**

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
<b>Dépenses</b>	<b>10,559 M€</b>	<b>3,579 M€</b>
<b>Recettes</b>	<b>11,478 M€</b>	<b>4,480 M€</b> <b>(dont 1,2 M€ d'emprunt)</b>
<b>Résultats de clôture 2015</b>	<b>919 K€</b>	<b>901K€</b>

- **Le BP 2016**

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
<b>Dépenses</b>	<b>11,041 M€</b>	<b>4,602 M€</b>
<b>Recettes</b>	<b>11,676 M€</b>	<b>2,190 M€*</b> <b><i>* Dont 335 K€ de prévision d'emprunt</i></b>
<b>Virement complémentaire</b>	<b>635 K€</b>	<b>635 K€</b>
<b>Affectation de réserve</b>		<b>901 K€</b>
<b>Report de résultat 2015</b>	<b>300 K€</b>	<b>876 K€</b>

➤ **Théâtre du Vellein**

• **Le CA prévisionnel 2015**

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
<b>Dépenses</b>	<b>2,413 M€</b>	<b>0,117 M€</b>
<b>Recettes</b>	<b>2,450 K€</b>	<b>1,142 M€</b> <b>(dont 1,1 M€ de report 2014)</b>
<b>Résultats de clôture 2015</b>	<b>171 K€</b>	<b>+ 1,025 M€</b>
<b>Report 2014</b>	<b>135 K€</b>	

• **Le BP 2016**

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
<b>Dépenses</b>	<b>2,453 M€</b>	<b>1,060M€</b> <b>(rénovation toiture + construction nv bureaux et regroupement sur 1 site)</b>
<b>Recettes</b>	<b>2,624 M€</b> <b>(dont 1,549M€ Subv. BP)</b>	<b>0,035 M€</b>
<b>Report de résultat 2015</b>	<b>171 K€</b>	<b>1,025 M€</b>

➤ **Golf**

• **Le CA prévisionnel 2015**

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
<b>Dépenses</b>	<b>381 K€</b>	<b>265 253 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>425 K€</b>	<b>265 311 €</b> <b>(dont 180 K€ d'emprunt)</b>
<b>Résultats de clôture 2015</b>	<b>44 K€</b>	<b>+ 58 €</b>

- **Le BP 2016**

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
<b>Dépenses</b>	<b>389 K€</b>	<b>97 K€</b> <b>(dont 40 K€ pour imprévus)</b>
<b>Recettes</b>	<b>424 K€</b> <b>(sans Subv. BP)</b>	<b>18 K€*</b> <b><i>Amortissements</i></b>
<b>Virement complémentaire</b>	<b>35 K€</b>	<b>35 K€</b>
<b>Affectation de réserve</b>		<b>44 K€</b>
<b>Report de résultat</b>		<b>58 €</b>

➤ **GPRA, PCET**

- **Le CA prévisionnel 2015**

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
<b>Dépenses</b>	<b>965 K€</b>	<b>48 K€</b>
<b>Recettes</b>	<b>845 K€</b>	<b>42 K€</b>
<b>Résultats de clôture 2015</b>	<b>120 K€</b>	<b>- 6 K€</b>

- **Le BP 2016**

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
<b>Dépenses</b>	<b>190,7 K€</b>	<b>967 K€</b>
<b>Recettes</b>	<b>1,198 M€</b> <b>(dont 516 K€ subv. BP)</b>	<b>968 K€*</b> <b><i>* Dont 120 K€ d'emprunt</i></b>
<b>Virement complémentaire</b>	<b>5 K€</b>	<b>5 K€</b>
<b>Report de résultat</b>	<b>120 K€</b>	<b>6 K€</b>

➤ **Construction durable**

• **Le CA prévisionnel 2015**

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
<b>Dépenses</b>	<b>71 K€</b>	<b>22,3 K€</b>
<b>Recettes</b>	<b>167 K€</b>	
<b>Résultats de clôture 2015</b>	<b>95,9 K€</b>	<b>- 22,3 K€</b>

• **Le BP 2016**

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
<b>Dépenses</b>	<b>1,073 M€</b>	<b>1 714 K€</b>
<b>Recettes</b>	<b>167,5 K€</b> <b>(sans subv BP)</b>	<b>1 663,6 K€*</b> <b>* Dont 1,5 M€ d'emprunt</b>
<b>Virement complémentaire</b>	<b>72,7 K€</b>	<b>72,7 K€</b>
<b>Report de résultat</b>	<b>95,9 K€</b>	<b>22,3 K€</b>